

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 25 septembre 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI,
M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPIER,
M. Eddie STAMPONE, Adjoint
M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, Mme Patricia LHOMME, M. Rémi
PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel
NOËL, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET, Mme Anne
MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX, Mme Inès ZERRAR,
M. Patrick CANTAT, M. Gilles BORNOT, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse
VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Christine SCHMITT avec pouvoir à Mme Annie VITALI
Mme Ghénia BENSAOU avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Virginie TOUPENET
M. Gilles DA COSTA avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Karim DJILALI avec pouvoir à M. Romain AJOUX
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etaient absents :

Mme Gisèle CUCHET
M. Eric LANÇON

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

**RAVALEMENTS DE FACADES D'IMMEUBLES - VERSEMENT DES
SUBVENTIONS**

Cette délibération a été affichée le : 7 octobre 2026

RAVALEMENTS DE FACADES D'IMMEUBLES - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

La politique d'aide financière accordée aux particuliers dans le cadre du ravalement de façades de leur immeuble a été actée par délibération du Conseil Municipal en 1987. Elle a été modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2014.

Deux demandes de subvention ont été déposées. Elles entrent dans le dispositif incitatif existant.

Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, ces projets ont fait l'objet d'un conseil couleur et des autorisations d'urbanisme ont été délivrées.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux TTC subventionnés	Nombre de logement	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimée
M. BORDY	27 avenue du Maréchal Joffre	14 825,82 €	1	15% du montant TTC des travaux Plafonné à 61 € le m² et au-delà de 10 logements plafond de 150 € par logement	2 223,87 €
M. CHOPARD	32 avenue Chabaud Latour	256 210,80 €	3	15% du montant TTC des travaux Plafonné à 61 € le m² et au-delà de 10 logements plafond de 150 € par logement	3 931,62 €

Conformément au règlement d'attribution de ces aides financières, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal attribue les subventions et décide de procéder à leur versement dès la réception des factures acquittées et après le contrôle de la conformité des travaux aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 7 octobre 2026

Marie-Noëlle BIGUINET